L'Abeille de la [illegible]-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 29 AOUT.

Une lettre du gén. McClellan en faveur de Tilden

Le plus habile et le plus remarquable des commandants en chef des armées fédérales pendant la guerre de sécession, le général Geo. McClellan, vient de se prononcer en faveur de la candidature de Tilden dans une lettre, dont voici quelques passages:

Coburn, Canada, 16 août 1876.

L'expérience a montré que, dans tous les pays constitutionnels, quand un parti reste en possession du pouvoir pendant une longue période de temps, spécialement quand la minorité est trop faible pour interposer une barrière efficace contre les actes de la majorité, la tendance est que les chefs deviennent insoucieux et téméraires, qu'ils oublient qu'il y ait aucune puissance envers laquelle ils soient responsables, qu'ils regardent leur emploi comme une possession personnelle et une récompense plutôt que comme un mandat public et qu'ils apprennent à regarder leur position comme permanente. Les corps législatifs se laissent, aussi, aller à un système d'extravagance qui engendre la corruption, facilite la formation des rings et détruit finalement la prospérité du peuple.

Le seul remède, en pareil cas, est que le peuple, par la voie du scrutin, place l'opposition au pouvoir.

Ce qui prouve que notre pays est actuellement dans la condition qui vient d'être décrite, c'est la demande universelle et péremptoire pour une réforme, complète par le peuple, sans égard aux partis.

J'ai le plus grand respect pour le caractère personnel et l'intelligence du candidat républicain et je crois que c'est un homme droit, mais il me semble qu'il lui est impossible de changer l'organisation et la politique de son parti.

Les meneurs qui contrôlent et forment la politique seraient les mêmes après son élection que maintenant, et il est inutile d'espérer aucun changement parmi ces meneurs ou sous eux.

Il est maintenant de toute évidence que si une chambre démocrate n'avait pas été élue en 1874, il eût été impossible de découvrir les divers cas de mauvaise administration qui ont été mis en lumière, et il est également clair que jusqu'à ce que le gouvernement passe dans les mains des démocrates, nous ne connaîtrons jamais toute la vérité quelle qu'elle soit; et nous avons besoin de savoir la vérité sur le passé pour qu'elle nous serve de guide dans l'avenir.

Après avoir exprimé la conviction que toutes les réformes nécessaires ne peuvent être réalisées que par l'élection du candidat du parti démocrate, le général McClellan dit au sujet des Etats du Sud rentrés dans l'Union:

Une courtoisie généreuse envers un ennemi tombé mais brave et un intérêt bien entendu, demandent que nous ne négligions rien pour restaurer la paix et le bien-être au Sud, pour rétablir des sentiments fraternels dans les cœurs de tout notre peuple et pour faire en sorte que nos anciens ennemis aiment le gouvernement de l'Union et son drapeau et en soient fiers.

La prospérité du Nord est inséparable de celle du Sud, et notre patrie ne pourra jamais atteindre à toute sa force jusqu'à ce que la paix, la prospérité et les bons sentiments règnent sur tout son vaste domaine. Je crois que le meilleur moyen d'atteindre à ce résultat est de respecter l'autonomie des Etats individuels tant qu'ils respectent les obligations du pacte fédéral.

J'ai suffisamment foi dans l'honneur et les capacités de nos frères du Sud pour croire que lorsqu'ils seront laissés à eux-mêmes, ils sauront bien mettre en vigueur de justes lois et assurer les droits des plus humbles de leurs concitoyens.

J'ai la conviction qu'en M. Tilden nous avons un candidat qui possède tout ce que requièrent les nécessités du moment.

La lettre se termine par un juste tribut d'éloges à M. Tilden et par un appel aux anciens compagnons d'armes de McClellan et à ses amis pour qu'ils soutiennent avec lui la cause du pays et qu'ils fassent tous leurs efforts pour assurer l'élection de M. Tilden à la présidence.

Aimez la France!

Nous avons été forcés de négliger les discours prononcés aux nombreuses distributions de prix qui viennent d'avoir lieu à Paris. Cependant, nous ne pouvons passer sous silence la péroraison du discours prononcé par M. Duclerc, vice-président du Sénat, au lycée Fontanes.

Il y a là une page empreinte du patriotisme le plus pur que nous voulons citer:

Encore un mot, mes amis, et c'est le fond de mon cœur que je vous livre. Aimez la France! aimez-la d'un amour passionné, exclusif! On a dit d'un ancien qu'il se croyait né non pour lui, mais pour le monde entier.

Nec sibi, sed toti genitum se credere mundo.

Répudiez cette doctrine funeste. Sous les noms barbares d'humanitarisme, de cosmopolitisme, elle a été le poison de notre jeunesse. Par elle s'est altérée dans nos âmes la religion de la patrie. Elle a tué en nous la virile énergie des aïeux. Aimer la France sacrée! … Je ne vous conseille pourtant pas les haines inextinguibles, ni les dures pensées de vengeance lointaine. La haine est lourde! nous ne savons pas la porter loin. Mais prenez la résolution inébranlable de vous désintéresser dans les affaires du monde de tout ce qui n'est pas l'intérêt de la France; de faire sentir à ceux qui nous ont laissés seuls le vide de la France absente, de ne jamais verser notre sang que pour l'honneur et la sécurité de la France. Et maintenant, s'il est vrai, comme le dit Pascal, qu'il y a plaisir d'être dans un vaisseau battu de l'orage, lorsqu'on est assuré qu'il ne périra point, allez sans crainte! Nous Il suivons d'un œil ému de vos mères, marchez vers votre destinée. Nous vous regardons partir avec une confiance tranquille et ferme. Dieu vous épargnera les larmes de sang que nous avons versées!

ARRIVÉE DES DÉLÉGUÉS FRANÇAIS

Hier, dit le *Courrier des Etats-Unis*, est arrivée à New York par le steamer *Amérique* de la Compagnie Transatlantique, la délégation générale des ouvriers français envoyés à l'Exposition de Philadelphie sous les auspices et avec le concours du gouvernement de la République. La bienvenue lui a été offerte à bord du steamer, au nom de la population française de New York, par le comité institué à cet effet, qui a présenté à chacun de ses membres un exemplaire de l'adresse déjà offerte aux délégations antérieures. Après un échange de compliments sympathiques, les délégués ont accepté cordialement l'invitation qui leur a été faite, d'assister en corps à la fête nationale qui sera donnée en leur honneur dimanche prochain, à Jones Wood. Après le débarquement, les délégués et le comité se sont rendus au siége des réunions, maison Au colin, 21 South Fifth avenue, où une collation avait été préparée. Le soir on s'est réuni de nouveau pour dîner à l'hôtel de la Marine, 149 Bleecker street.

La délégation se compose de cinquante-deux membres appartenant aux principales professions industrielles et à l'agriculture, et nommés soit par des chambres syndicales, soit par des conseils municipaux, soit par diverses corporations ouvrières, ou sociétés de secours mutuels. La délégation spéciale de la ville de Saint-Etienne se compose de quatre membres; enfin il y a une délégation de la "Société des anciens élèves des écoles des Arts et Métiers." Le président des délégations réunies est M. Nardy, agriculteur, représentant les sociétés agricoles et horticoles du département du Var.

Les délégués resteront à New-York pour assister à la fête de Jones' Wood dimanche soir, et partiront lundi matin pour l'Exposition de Philadelphie.

LE NOUVEAU TÉLÉGRAPHE FRANÇAIS.

Le télégraphe nous a parlé de la formation d'une société qui a pour but de poser un nouveau câble sous-marin entre la France et les Etats-Unis. Voici les renseignements qui nous parviennent sur cette nouvelle entreprise:

La Compagnie Française du télégraphe de Paris à New-York est fondée en vertu d'une autorisation accordée par le gouvernement français à M. Pouyer-Quertier, ancien ministre des finances, et elle a pour objet la construction et l'exploitation d'un câble télégraphique de Paris à New-York.

Cette entreprise, essentiellement nationale, est aussi une affaire qui doit réaliser de grands bénéfices. En 1867, une Société du même genre, et ayant le même but a été créée; mais, à peine le câble qui reliait la France à l'Amérique était il posé que les directeurs de la Société cédaient l'entreprise à une Société anglaise, avec le consentement des actionnaires, bien entendu, dont les actions étaient rachetées avec 50 0/0 de prime.

On peut voir par là l'importance d'une entreprise de ce genre, car les Anglais n'ont pas la réputation de jeter l'argent par les fenêtres. Mais, par suite de cette concession, il n'y a plus de câble français, et c'est cette lacune que la Compagnie française a pour but de combler: elle est, et restera française, et elle accaparera nécessairement les dépêches qui partent de France, mais encore toutes celles du continent à destination de l'Amérique.

M. Pouyer-Quertier, ancien ministre des finances, est président du conseil d'administration, et il a pour collaborateurs des hommes dont le nom seul atteste l'honorabilité de l'entreprise. Parmi les membres du conseil, nous voyons, outre M. Pouyer-Quertier: l'amiral Dompierre d'Hornoy, ancien ministre de la marine; le comte d'Hespel, sénateur; le comte de [illegible], conseiller général de l'Eure; le vicomte de la Roche-Lambert, trésorier-payeur-général, etc.

ARRIVÉE DE NAUFRAGÉS.—Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Le *Frisia*, de la ligne hambourgeoise, arrivé mardi du Havre, a amené six naufragés qu'il a recueillis en mer dans les circonstances suivantes:

La goëlette espagnole *Joaquina*, de Barcelone, est partie le 28 juin dernier de Saint-Domingue pour le Havre, ayant huit personnes à bord, savoir: le capitaine, le second, cinq hommes d'équipage et un passager, nommé Augustin Gaultier, jardinier de son état, natif de la Marne (France). Le huitième jour après le départ, le second mourut presque subitement. Peu après, quatre hommes de l'équipage tombèrent malades et moururent dans les 24 heures. Les cinq corps furent jetés à la mer, et les trois hommes seuls restés sur la goëlette—le capitaine, un matelot et le jardinier français—furent réduits à leurs propres forces pour les manœuvres. Epuisés de fatigue et mourant de faim, ils avaient perdu tout espoir quand, le 45e jour après leur départ de Saint-Domingue, par 48 d. latitude et 31 d. 46 m. longitude, ils aperçurent un steamer et firent des signaux de détresse.

Les signaux furent vus du steamer, qui était le *Frisia*, de la ligne de Hambourg. Par ordre du capitaine une chaloupe fut mise à l'eau; le premier lieutenant Franzen y prit place et accosta la goëlette, dans laquelle il trouva trois hommes parvenus au dernier degré de l'amaigrissement et ayant pour toutes provisions une soixantaine de gallons d'eau et quelques haricots entièrement pourris. Il y avait plusieurs jours qu'ils n'avaient rien mangé. Les trois squelettes vivants ont été transférés sur le *Frisia* où, grâce aux soins du docteur et surtout à un régime substantiel, ils ont promptement repris un peu de corps. La goëlette a été abandonnée, le capitaine du *Frisia* n'ayant pas jugé prudent, vu l'état tourmenté de la mer, d'installer à bord un équipage de prise.

Avant-hier le *Frisia* a débarqué à New-York les hommes si miraculeusement sauvés. Ils attribuent au choléra morbus la mort presque subite de leurs cinq compagnons de voyage. Ils vont être renvoyés à Santo Domingo.

—Voici des renseignements officiels sur l'attentat qui a eu lieu à Berne contre la vie du prince Gortschakoff:

Le 9 août, à six heures, le prince rentrait chez lui, quand une dame inconnue, très élégamment vêtue, tira sur lui un coup de revolver chargé à petit plomb. Le prince, qui n'a pas été atteint, s'est retourné vers elle et l'a lui-même désarmée. Il lui a demandé quel mobile l'avait poussée à commettre cet attentat; elle a déclaré se nommer Dobrovelska et avoir des griefs contre le prince et son gouvernement.

—Les journaux anglais annoncent la mort de l'amiral Ryder Burton. Il était entré au service de la marine britannique en 1806 et a pris une part active à la lutte des Anglo-Espagnols contre Napoléon 1er. Il avait été nommé amiral en 1863.

—On annonce la présence à Paris de l'un des rédacteurs principaux du journal espagnol la *Epoca*, M. Ramon de Navarrete, qui a été nommé pour représenter l'Espagne au congrès d'hygiène et de sauvetage de Bruxelles.

MAUX D'ETE.

L'EMPLATRE POREUX DE CAPCINE DE BENSON vous procurera un soulagement immédiat dans tous les désordres nerveux de l'estomac, les spasmes subits et les coliques. C'est un remède sûr pour la névralgie, le rhumatisme, la sciatique, la pleurésie, le lumbago, les souffrances aiguës de nerfs, la faiblesse ou la raideur des reins, des côtés, des jointures ou muscles, contusions, maux de l'épine dorsale et des hanches. Il guérira des centaines de maux que les emplâtres poreux ordinaires pallient seulement.

LES EMPLATRES POREUX DE CAPCINE DE BENSON sont fondés sur une véritable expérience médicale et leur infaillibilité et leurs effets étonnants sur les maux leur a donné une vaste réputation honnêtement acquise. Ils rétablissent tout aussitôt la circulation et dissipent le mal plus promptement qu'aucun autre remède connu. Leur puissance est plus grande et plus sûre que l'électricité. Il n'entre dans leur composition aucun poison minéral—ils sont purement faits de végétaux. Leurs propriétés médicales sont si hautement estimées que plus de 2000 médecins et droguistes d'une excellente réputation les ont approuvés comme le plus prompt, le plus sûr et le meilleur remède connu. Ils n'échouent jamais. Essayez-en. Prix 25 cents.

REVUE ANNUELLE DU Marché Commercial et Financier DE LA Nouvelle-Orléans.

Notre édition du premier septembre contiendra, comme de coutume, une revue analytique des affaires commerciales et financières de la place de la Nouvelle-Orléans. Cette revue sera accompagnée des statistiques les plus importantes. Nous nous attacherons à embrasser dans ce travail toutes les informations, réellement utiles, tout en évitant les longueurs et les superfétations qui nuisent à la clarté d'un exposé destiné à présenter un aperçu d'ensemble des opérations de l'année et des fluctuations des cours.

Dans le même numéro nous reproduirons sous le titre de JOURNAL DE CAMPAGNE, tous les documents pouvant servir à la propagande électorale, tels que programmes, biographies des candidats, etc.

Nous prions les patrons de l'ABEILLE qui désirent insérer des annonces dans le numéro du 1er septembre qui sera tiré à un grand nombre d'exemplaires, de nous les adresser le plus tôt possible.

Les personnes qui voudront un certain nombre d'exemplaires de ce numéro sont également priées de nous adresser leurs commandes à l'avance.

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes,
Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, on à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 *cent* par deux onces ou moins, et de 1 *cent* par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être ou écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme auparavant,—1 *cent* par once ou fraction d'once.

Les récoltes prochaines à l'Exposition de Philadelphie.

Nous appelons l'attention des planteurs et autres intéressés sur la lettre circulaire suivante que M. Bonzano a bien voulu nous communiquer avec la remarque qu'elle peut intéresser particulièrement les habitants ruraux.

Exposition internationale de 1876. Commission du Centenaire des E.-U. A l'hon. H. Bonzano, chairman du Bureau d'Etat de la Louisiane pour le Centenaire.

Philadelphie, 16 juin 1876.

Au premier rang dans la liste des expositions spéciales des produits de la prochaine récolte, doit figurer l'exposition des céréales qui commencera le 25 septembre.

Je prends la liberté d'appeler votre attention sur la nécessité de se préparer de bonne heure pour cette exposition, autrement les meilleurs grains pourraient être écoulés et l'objet principal du projet manqué.

Les grains peuvent être exposés sous des formes très variées, et l'exposant peut adopter celle qui lui convient.

Cette Exposition sera faite dans l'annexe de la bâtisse de l'agriculture élevée pour des expositions spéciales et où des emplacements seront accordés sur demande. Des racines et des pommes de terre destinées à la nourriture du bétail seront aussi comprises dans cette bâtisse spéciale, à partir du 2 octobre.

La contribution de votre bureau d'Etat est limitée et je compte voir une exposition supérieure à tout ce qui a été montré précédemment.

Signé: BURNET LANDRETH, Chef du Bureau, par C. HENRY ROSNEY.

Institution de Mlle Dufresne,

Pensionnat de Demoiselles

Dirigé

PAR MLLE SUZANNE LARRIEU.

Vincennes, 18 rue Montreuil, près Paris, France.

CET établissement fondé depuis [illegible] [illegible]

ENREGISTREMENT.

ETAT DE LA LOUISIANE.

BUREAU DU PRÉPOSÉ A L'ENREGISTREMENT DES VOTANTS.

Nouvelle-Orléans, [illegible] août 1876.

Conformément à la section dix-huitième de l'acte de l'Assemblée-Générale de la Louisiane, intitulé "acte pour pourvoir à la révision et à la restauration des listes de votants enregistrés de l'Etat, la nomination des divers officiers, et pour prescrire les devoirs, les pouvoirs et les salaires des dits officiers," etc., approuvé le [illegible] juillet 1874, avis est donné que les bureaux des surintendants-assistants d'enregistrement des différents wards et precincts d'élection de la ville de la Nlle-Orléans seront ouverts pour la révision et [illegible] [illegible]

[illegible]

Avis est donné à tous les votants enregistrés qui ont changé de demeure dans les limites du ward et du precinct d'élection où ils ont été enregistrés en 1874 de se présenter au bureau du surintendant-assistant du ward et du precinct et de faire constater, sur les livres d'enregistrement et sur leurs certificats, le changement de résidence.

Ces changements devront être déclarés avant le 1er octobre, afin qu'il n'y ait pas d'injustice envers les électeurs dans la révision des listes requise par la section vingt-sixième de l'acte d'enregistrement.

Tout électeur ayant qualité et habitant encore le ward dans lequel il a été enregistré en 1874 et dont le certificat a été perdu ou détruit, aura droit à un duplicata en faisant un affidavit devant le surintendant-assistant de son ward, en donnant à cet officier des preuves suffisantes de son identité et de la possession des qualités d'électeur du ward et du precinct d'élection.

Voici la liste des wards (precincts d'élection) avec leurs limites et l'indication des bureaux d'enregistrement de chaque precinct et les noms des surintendants-assistants:

PREMIER WARD.

Compris entre le fleuve Mississippi, la rue Félicité, côté d'en bas, et la rue Thalie, côté d'en haut, à leur jonction à l'arrière du ward.
H. F. BRENNAN, Assistant-Supervisor.
Bureau—No 1[illegible] rue Annonciation, entre les rues Robin et Terpsichore.

DEUXIÈME WARD.

Compris entre le fleuve Mississippi, la rue Thalie, côté d'en bas, la rue Julia, côté d'en haut, jusqu'à et le long du Nouveau Canal à l'Avenue Carrollton et par l'Avenue Carrollton.
A. J. BRIM, Assistant-Supervisor.
Bureau—No 309 rue des Magasins, coin Calliope.

TROISIÈME WARD.

Compris entre le fleuve Mississippi, la rue Julia, côté d'en bas, jusqu'à et le long du Nouveau Canal à la Métairie, rue du Canal, côté d'en haut, et la Métairie.
PATRICK CREAGH, Assistant Supervisor.
Bureau—No 132 de la rue Perdido, entre les rues Franklin et Liberté.

QUATRIÈME WARD.

Compris entre le fleuve Mississippi, la rue du Canal, côté d'en bas, la rue St-Louis, côté d'en haut, et le Lac Pontchartrain.
R. C. HOWARD, Assistant Supervisor.
Bureau—Coin des rues Douane et Tremé.

CINQUIÈME WARD.

Compris entre le fleuve Mississippi, la rue St-Louis, côté d'en bas, la rue St-Philippe, côté d'en haut, et la Métairie.
E. GAUTIER, Assistant Supervisor.
Bureau—No 175 de la rue des Remparts, près St-Anne.

SIXIÈME WARD.

Compris entre le fleuve Mississippi, la rue St-Philippe, côté d'en bas, la rue Esplanade, côté d'en haut, et le Bayou St-Jean.
J. G. PUCHTLER, Assistant-Supervisor.
Bureau—Coin de la rue Derbigny et le Chemin du Bayou.

SEPTIÈME WARD.

Compris entre le fleuve Mississippi, rue de l'Esplanade, coté d'en bas, jusqu'à et le long du Bayou St. Jean au Lac Pontchartrain, et par la rue des Champs-Elysées au Lac Pontchartrain.
WILLIAM J. MOORE, Assistant-Supervisor.
Bureau—Encoignure Laharpe et Robertson.

HUITIÈME WARD.

Compris entre le fleuve Mississippi, la rue des Champs-Elysées, coté d'en bas, au Lac Pontchartrain, et par la rue Enghein ou Lafayette avenue, coté d'en haut, jusqu'au Lac Pontchartrain.
THOMAS LÉON, Assistant-Supervisor.
Bureau—Rue Dauphine ou Grands Hommes deux portes plus bas que la rue des Champs-Elysées.

NEUVIÈME WARD.

Compris entre le fleuve Mississippi, la rue Enghein ou Lafayette avenue, coté d'en bas, jusqu'au Lac Pontchartrain, la ligne d'en bas des Casernes des Etats-Unis, du canal des Pêcheurs, coté d'en haut, et le Bayou Bienvenu au Lac Borgne, et par le Lac Borgne, les Rigolets et le Lac Pontchartrain.
H. C. BARTLETT, Assistant-Supervisor.
Bureau—Coin Craps ou Bourgogne et Indépendance.

DIXIÈME WARD.

Compris entre le fleuve Mississippi, rue Félicité, coté d'en haut, et rue Première, coté d'en bas, jusqu'à leur jonction à l'arrière du ward, ou à l'intersection des lignes des dites rues.
T. H. ROWAN, Assistant Supervisor.
Bureau—No 149 rue Joséphine, entre les rues Chippewa et Annonciation.

ONZIÈME WARD.

Compris entre le fleuve Mississippi, la rue Première, coté d'en haut, et la rue Toledano, coté d'en bas, à leur jonction à l'arrière du ward.
L. C. BACKERS, Assistant Supervisor.
Bureau—Encoignure des rues Magasins et Washington.

DOUZIÈME WARD.

Compris entre le fleuve Mississippi, la rue Toledano, coté d'en haut, et Napoléon avenue, coté d'en bas, à leur jonction à St. John avenue, à l'arrière du ward.
N. UNDERWOOD, Assistant Supervisor.
Office—No. 14[illegible] rue Laurence, entre Constance et Magasins.

TREIZIÈME WARD.

Compris entre le fleuve Mississippi, Avenue Napoléon, côté d'en haut et l'Avenue Peters, côté d'en bas jusqu'à leur jonction à l'Avenue St-Jean.
M. B. McGARRY, Assistant Supervisor.
Office—Encoignure des rues Magasins et Bordeaux.

QUATORZIÈME WARD.

Compris entre le fleuve Mississippi, l'avenue Peters, côté d'en haut, rue Lowerline, côté d'en bas, jusqu'à leur jonction au chemin de fer Jackson.
P. J. MALONEY, Assistant Supervisor.
Office—Rue Broadway, entre les rues Oliver et Wall.

QUINZIÈME WARD.

Comprenant toute cette partie de la paroisse et de la ville de la Nlle Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi.
WILLIAM F. LOAN, Assistant Supervisor.
Office—Town Hall, rue Villeré.

SEIZIÈME WARD.

Compris entre le fleuve Mississippi, rue Lowerline, côté d'en haut, et Canal en l'avenue Carrollton, jusqu'à leur intersection au Nouveau-Canal.
LEN WILLIAMS, Assistant Supervisor.
Office—Maison de Cour, rue du Canal ou l'avenue Carrollton, Carrollton.

DIX-SEPTIÈME WARD.

Compris entre le fleuve Mississippi, Canal ou l'avenue Carrollton, côté d'en haut, jusqu'à et le long du Nouveau Canal au lac Pontchartrain, et par la rue Upperline jusqu'à et le long de la ligne du canal de déchessement de la rue Claiborne, jusqu'au lac Pontchartrain.
JACOB GERBER, Assistant Supervisor.
Office—Canal ou l'avenue Carrollton, entre les rues Hampson et Seconde.

MICHAEL HAHN,
Enregistreur d'Etat des Votants.

[illegible] août au [illegible]

Tarif postal.

Depuis le 1er janvier 1876, date de la mise en vigueur de la Convention de l'Union postale, le tarif suivant est établi quant aux Etats-Unis:

"Lettres simples pour la France, cinq cents par demi-once;

"Cartes postales, deux cents;

"Journaux, deux cents s'ils ne pèsent pas plus de quatre onces;

"Imprimés et échantillons, deux cents par deux onces.

"Ce tarif s'appliquera aux matières postales expédiées des Etats-Unis, en destination de la France et de l'Algérie, ainsi qu'à la correspondance pour l'Espagne y compris les îles Baléares, les Canaries, les possessions espagnoles de la côte nord de l'Afrique et les établissements postaux de l'Espagne sur la côte ouest du Maroc.

"L'Union générale des Postes comprend, à partir du 1er janvier, l'Europe, entière sans aucune exception, ainsi que la Russie d'Asie, la Turquie d'Asie et l'Egypte. Pour tous ces pays, le tarif des correspondances est le même que pour la France, tel qu'il est résumé ci-dessus."

L'extrait suivant d'une circulaire de Mr Lelibon, directeur-général des Postes en France, donne le tarif appliqué en France; on remarquera qu'il est beaucoup plus élevé:

A partir du 1er janvier 1876,

Le prix d'affranchissement des correspondances expédiées de la France et de l'Algérie à destination:

1o Des tous les pays d'Europe, de l'Egypte, de la Turquie d'Asie, de la Russie d'Asie, de la Tunisie et du Maroc;

2o Des Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

Sera fixé comme suit:

PAYS D'EUROPE, ETC.

Lettres ordinaires, 30 centimes par 15 gram.

Lettres recommandées, 30 centimes par 15 gr. et droit fixe de 50 centimes.

Cartes postales ordinaires, 15 centimes.

Cartes postales recommandées, 65 centimes.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés: ordinaires, 5 centimes par 50 gr.; recommandées, 5 centimes par 50 gr. et droit fixe de 25 centimes.

ETATS-UNIS.

Lettres ordinaires, 40 cent. par 15 gr.

Lettres recommandées, 40 cent. par 15 gr. et droit fixe de 50 cent.

Cartes postales ordinaires, 20 cent.

Cartes postales recommandées, 40 cent.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés: ordinaires, 5 cent. par 50 gr.; recommandées, 5 cent. par 50 gr. et droit fixe de 25 cent.

Les lettres non affranchies provenant des pays précités seront taxées, à la charge des destinataires, savoir:

Celles des pays d'Europe, etc., d'une taxe de 60 cent. par 15 gram.;

Celles des Etats-Unis, d'une taxe de 70 cent. par 15 gram.

INSTITUTIONS.

Jefferson Academy,

42 de la rue Bourbon, Nlle-Orléans, sous la direction de

G. J. LORD.

La session de 1876-77 de cette institution commencera le LUNDI, 4 septembre, date à laquelle les élèves rentreront en classe.

Les familles qui désirent envoyer leurs enfants au Jefferson Academy sont priées de le faire sans retard. 22 août—1m.

Collége Commercial St-Stanislas.

BAIE ST-LOUIS, Mississippi.

La réouverture des classes de cette institution située à 50 milles de la Nlle Orléans, sur le New Orleans & Mobile R. R. aura lieu LUNDI, [illegible] septembre.

Les prix sont modérés.

Pour toute information s'adresser au Président ou au St Aloysius Institute, coin Chartres et Quartier. [illegible]

Collége Commercial et Classique,

Au No. 247 de la rue St-Charles, (En face le Tivoli Circle.)

Robt. M. LUSHER, Principal.

13e session—Ouverture le 4 Septembre 1876 à 9 heures du matin.

L'anglais, la tenue des livres, les sciences exactes, les langues classiques et modernes y sont enseignés avec soin par des professeurs expérimentés.

Pour les conditions etc., s'adresser au Collége. [illegible]

Ecole Peabody.—Ecole primaire et de Grammaire.—[illegible] [illegible] un jeunes garçons et les jeunes filles de 6 à 14 ans, [illegible] [illegible] sous la direction de professeurs expérimentés, [illegible] [illegible] premier, le LUNDI, 4 septembre, à 9 heures du matin. [illegible]

ROBT. M. LUSHER, Agent du Peabody Education Fund pour la Louisiane.

22 août—[illegible]

INSTITUTION ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme Matthey.

No. 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

La réouverture des classes aura lieu VENDREDI, 1er septembre 1876. La directrice compte sur l'exactitude des élèves.

Le 1er octobre, il sera ouvert à l'Institut un cours théorique et pratique de langue espagnole, [illegible] [illegible]

Mount St-Mary's College,

Emmittsburg, Maryland.

La réouverture des classes de ce collége aura lieu le 6 septembre 1876. [illegible] [illegible] de la Nlle-Orléans vers les premiers jours de septembre [illegible] [illegible] [illegible]

S'adresser chez Mr E. BELTRAN, 181 rue Dauphine.

15 août—1m [illegible]

A. P. HARRINGTON,

Libraire, marchand d'ouvrages de droit et de médecine, de livres d'école, d'ouvrages religieux et de livres divers.

118............Rue du Canal............118

Au-dessous du Crescent Hall.

IMPRESSIONS et reliures aux plus bas prix. Abonnement aux revues et aux journaux [illegible]

A. P. HARRINGTON.

29 août—1m vâc

Académie de la Visitation.

Près de Mobile, Alabama.

SITUÉE dans une [illegible] [illegible] [illegible] et des plus salubres localités de [illegible] à mi-chemin par chemin de fer entre Mobile et le Collége de Springhill. [illegible]

[illegible]

Mr Arthur Olivier, 92 rue Canal.

Mr Allain Eustis, 12 Vieille Levée et [illegible]

Le premier terme commencera le 1er lundi d'octobre prochain.

15août—1mDMJ—1mDJ&C

COLLEGE ST-VINCENT,

AU CAPE GIRARDEAU, MISSOURI.

CE COLLÉGE, incorporé par la Législature de 18[illegible] avec privilége de conférer des diplômes, est dirigé par les prêtres de la Congrégation de la Mission.

Le plan d'instruction embrasse les cours de Science, de Littérature et de Commerce.

L'ouverture des classes aura lieu le 4 SEPTEMBRE.

CONDITIONS:

Pension, enseignement, blanchissage et frais de médecin et de médicaments, par an......$250.

Les paiements se font par demi-année et d'avance.

Pour plus amples informations, s'adresser au Collége ou à l'agent M. J. MITCHELL, [illegible] de la Banque Mutuelle.

[illegible]

DOLBEAR

202 rue du Canal, 202 rue du Canal,

COLLEGE COMMERCIAL.

OUVERT tous les jours et tous les soirs de 8 heures du matin à 10 heures du soir, durant toute l'année. [illegible]

LEVI DOLBEAR, Président.

11 juillet—1 an—Dsu.

Fébrifuge Végétal Indien du Dr Chas. DELERY.

VOICI un médicament dont j'ai commencé à [illegible] [illegible]

[illegible]

Agents à la Nlle-Orléans:
G. H. FINLAY & CO., [illegible]
AUGUSTE CARROUCHE, [illegible]
EDGARD DELERY, Pharmacien, [illegible]

PHARMACIE FRANÇAISE, A. CARROUCHE,

(Successeur de M. F. PROCOUGHE.)

PREVIENT sa clientèle et ses amis en général qu'il vient de recevoir par les derniers courriers un assortiment complet de Préparations [illegible], de produits chimiques français, de parfumerie [illegible] et de Plantes et Fleurs fraîches [illegible] du monde, qu'il offre aux prix les plus [illegible].

Tous articles venant de [illegible] comme sortant du laboratoire du propriétaire.

[illegible]

Avis spécial.

Aux personnes [illegible]

[illegible]

WM B. BOWERS, [illegible]

JAMES K. [illegible]

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULON,

No. 53......RUE VIEILLE-LEVÉE......No. 5

(Encoignure Bienville.)

Manufacture à vapeur de:

TABAC A FUMER ET A PRISER;

Et Importateur de:

CIGARES DE LA HAVANE, TABAC ET CHIQUES, PIPES, etc.

[illegible] Nouvelle-Orléans.

REMEDE INFAILLIBLE

[illegible]

CONSULAT DE FRANCE

A LA NOUVELLE-ORLEANS,

[illegible]

[illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

Jardin de Wenger,

[illegible]

E. WENGER, propriétaire.

[illegible]

HOME INSURANCE COMPANY

Compagnie établie en 1852.

REORGANISÉE,

sous une nouvelle charte, en

1876.

Capital - - - - $400,000.

CETTE ancienne et excellente Compagnie d'Assurance [illegible]

[illegible]

Aux taux les plus bas du tarif.

[illegible] au bureau, No 72 de la rue du Camp.

J. B. WOODS, Président.

THOMAS SEPTON, Vice-Président.

CHAS. LE SASSIER, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

J. B. WOODS,	R. S. HOWARD,
THOMAS SEPTON,	R. E. BRIGGS,
CHAS. E. ALTER,	C. L. CHASE,
JOHN J. GIDIERE,	R. K. CONVERSE,
WM. T. HARDIE,	S. J. KEITH,
JOHN J. BARR,	A. LEVI.

L'Union Française,

BUREAUX, [illegible]

[illegible]

Le Dr. G. P. MALONEY

[illegible]

NERVOUS EXHAUSTION.—[illegible]

Somnambule.

[illegible]

Aux Planteurs de Riz.

LES VERITABLES

Machines à battre le Riz

—ET LES—

Machines perfectionnées à dépailler le Riz de PITT.

—EGALEMENT—

Les Machines à vapeur portatives, Faites par la Woodsum Machine Co., de Dayton, Ohio.

En magasin et à vendre par STAUFFER, MACREADY & CO., [illegible]

Au No. 71 de la rue du Canal, [illegible]

[illegible]

J. A LACROIX,

[illegible]

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

ENCOIGNURE ROYALE ET [illegible]

[illegible]

Dépôt du Bitter des Arabes,

[illegible]

Fabrique à vapeur de Chaussures à vis.

[illegible]

P. PAVIA,

[illegible]

Mutual National Bank.

AUJOURD'HUI, [illegible]

JOSEPH MITCHELL, [illegible]

JOHN J. HARDIE, Président.

A. W. BOSWORTH, Vice-président.

DIRECTEURS.

F. MARPERO,	CHARLES L. CHASE,
P. FOURCHY,	A. W. BOSWORTH,
R. S. KERP,	ADOLPH MEYER,
JNO. J. HARDIE,	J. C. VAN WICKLE,
	LLOYD R. COLEMAN.

DIVERS.

THE NEW ORLEANS SANITARY EXCAVATING COMPANY.

[illegible]

BAS PRIX.

[illegible]

Compagnie d'Assurance du PEUPLE de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Factors' and Traders' Insurance Company.

[illegible]

ASSURANCES.

LOUISIANA SAVINGS BANK

Safe Deposit Company.

Au No [illegible] de la rue du Camp.

CAPITAL [illegible]

ED. CONERY, [illegible]
J. H. KELLER, [illegible]
DAVID [illegible]

[illegible]

ELITE CLUB ROOM,

[illegible]

Crescent Mutual Insurance Company.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR JACQUES J. SPEAR

[illegible]

RAPPORT ANNUEL

—DE—

[illegible] and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protection Association.

[illegible]

AUG. REICHARD, [illegible]
A. DELERUCH, [illegible]
F. J. GARCIA,
[illegible]
PAUL [illegible]
J. J. [illegible]

STATE NATIONAL BANK

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

CARL KENNEDY, Président. E. A. WHITE, Vice-Président.

[illegible]

Avis Important aux Contribuables.

ETAT DE LA LOUISIANE.

[illegible]

WILLIAM P. KELLOGG, Gouverneur.

[illegible]

Hibernia National Bank.

CONDITION ACTUELLE, [illegible] 1876.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR [illegible] GUINAULT.

[illegible]

PAR HOEY & O'CONNOR.

[illegible]

Signal d'Incendie, par Télégraphe.

[illegible]

Louisiana Savings Bank & Safe Deposit Company of New Orleans, La.

[illegible]

Notice to Tax Payers.

[illegible]

L'Abeille [illegible]

FEUILLETON [illegible]

LA C[illegible]

PAR [illegible]

—Il y a [illegible]

[illegible]